

**Anne-Catherine Lyon**  
Conseillère d'Etat  
Cheffe du Département de la formation,  
de la jeunesse et de la culture

Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

Aux instances consultées

Lausanne, le 4 avril 2012

### **Mise en consultation de l'avant-projet de règlement d'application (RLEO)**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur,

Suite à l'adoption par le peuple vaudois de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), le 4 septembre 2011, le DFJC a élaboré un avant-projet de règlement d'application (RLEO) qui contient les dispositions utiles à la mise en œuvre de la loi.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de cet avant-projet. Dans sa séance du 4 avril 2012, le Conseil d'Etat a autorisé le DFJC à le mettre en consultation auprès des instances les plus directement concernées, dont celle que vous présidez.

Je vous invite donc à en prendre connaissance et à me faire part de votre avis sur ces dispositions, dont certaines s'inscrivent dans le prolongement des dispositions actuelles. D'autres sont nouvelles, puisqu'elles découlent de la LEO et des Accords intercantonaux sur l'harmonisation de l'école obligatoire.

**La consultation durera un mois, du 5 avril au 10 mai 2012.** Je vous saurais gré de bien vouloir respecter ce délai, dans la mesure où le RLEO devra être mis en vigueur en même temps que la LEO, soit pour partie à la rentrée scolaire 2012 et pour le reste à la rentrée scolaire 2013, comme vous pourrez le constater à la lecture de l'Arrêté ci-joint.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à l'examen de ce projet, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Anne-Catherine LYON

*Annexes :*

- *Avant-projet de RLEO*
- *Arrêté du 23 mars 2012 fixant l'entrée en vigueur de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire et les mesures transitoires destinées à régler la continuité du parcours des élèves au sein de l'école obligatoire*